

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative à la politique d'expropriation dans le cadre des programmes de réaménagement urbain et des contrats de quartier durable

N. KAMMACHI :

Je rappelle que cette interpellation avait été mise en séance à huis-clos pour la énième fois, comme plusieurs de mes précédentes interpellations. Systématiquement, je dois poser la question : sur quels critères se base-t-on pour procéder de la sorte à huis-clos ? Puis, tout à coup, lorsqu'on insiste un petit peu, on me dit qu'il n'y a pas d'explication et qu'elle revient en séance publique. C'est encore un exemple du bâillonnement que le Conseil subit régulièrement.

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaite aujourd’hui attirer votre attention sur un sujet profondément humain, souvent relégué à la technicité administrative, mais qui touche directement à la vie, à la dignité et à la stabilité de nombreuses familles anderlechtoises : celui des expropriations dans le cadre des programmes de réaménagement urbain et des contrats de quartiers durables.

Derrière les plans, les cartes et les perspectives urbanistiques, il y a des histoires de vie. Il y a des habitants qui, parfois depuis 10, 15, 20 ou 25 ans, vivent dans un quartier qu'ils connaissent, qu'ils aiment, qu'ils ont contribué à faire vivre. Et puis, un jour, ils reçoivent un courrier administratif les informant que leur bien sera repris par la Commune, au nom d'un projet de rénovation ou de redynamisation du quartier.

Ce courrier, pour beaucoup, c'est un choc. Parce qu'il ne s'accompagne souvent d'aucune véritable explication, ni d'un accompagnement humain. Et surtout, parce que l'indemnisation proposée repose sur une grille tarifaire régionale qui ne correspond plus du tout à la réalité du marché immobilier actuel à Anderlecht.

Cela signifie que des familles entières se retrouvent du jour au lendemain dans une impasse : devoir quitter leur maison, leur rue, leurs voisins, avec une somme qui ne leur permet même pas de se reloger dignement dans leur propre commune.

Derrière la vision de réaménagement urbain que nous partageons tous ici, il y a donc, malheureusement, une réalité de souffrance. Et cette souffrance, nous ne pouvons pas, en tant que responsables politiques, la minimiser ni l'ignorer.

Dès lors, mes questions sont simples :

- Quelle est aujourd'hui la posture du Collège face à ces situations d'expropriation ?
- Disposez-vous d'un recensement des cas similaires survenus dans notre commune ces dernières années ?
- Quelles mesures d'accompagnement sont mises en place pour aider les familles concernées, tant sur le plan financier que sur le plan humain ?
- Et enfin, avez-vous envisagé une actualisation des barèmes d'indemnisation ou un plaidoyer auprès de la Région pour que ces montants reflètent enfin la réalité du foncier anderlechtois ?

Parce qu'au-delà des chiffres et des procédures, nous parlons ici de vies bouleversées, de déracinements forcés, de drames humains parfois invisibles mais bien réels.

Et il me semble qu'une Commune qui se veut juste, inclusive et humaine, ne peut pas rester sourde à ces détresses.

Monsieur le Bourgmestre :

On avait proposé de mettre votre interpellation en huis-clos car, vous savez très bien comme moi, qu'un seul cas de cette nature est en cours pour l'instant, ainsi le fait concerné est parfaitement identifiable. Je ne peux pas vous donner de réponses précises, sinon on saurait évidemment de quoi et de qui on parle précisément. Si on avait pu en débattre à huis-clos, je vous aurais fourni des éléments beaucoup plus concrets et tangibles, mais votre choix est plutôt de faire du show et de ne pas obtenir de réponse, au lieu de faire de la recherche concrète.

De manière très générale, nous sommes tenus de respecter l'estimation faite par le « Comité d'Acquisition » régionale, soit plus 13%. Les bâtiments en question ont été estimés par ce comité et nous avons été au plafond de ce qui est possible. On a rencontré la personne en question et on lui a expliqué tout ça. En ce qui concerne la planification de ces opérations, je rappelle que le cas se déroule dans le cadre d'un contrat de quartier que vous avez vous-même initié. Cette acquisition, soit à l'amiable soit par expropriation, était reprise dans un programme que vous avez vous-même proposé au Collège lorsque vous en étiez membre.

N. KAMMACHI :

J'entends souvent, voire systématiquement, lorsque je dépose une interpellation, qu'on me dit que je fasse du show. Je suis désolée mais le Conseil est un débat public et je sais pertinemment que vous avez envie que ce ne soit plus visible, qu'on ne puisse plus savoir ce qu'on dit ici.

Monsieur le Bourgmestre :

Madame, je vous rappelle qu'on ne peut pas parler de cas individuels, c'est la loi.

N. KAMMACHI :

Je vous ai posé la question « *quelle est votre vision au niveau politique en ce qui concerne les expropriations* ». Je n'ai pas entendu que vous mettiez en place un service d'accompagnement des personnes qui subissent ces expropriations ; je ne vous ai pas entendu sur le fait que nous essayons de trouver des solutions au sein de la Commune pour pouvoir les reloger.

J'attends des réponses, je ne veux pas juste entendre que la loi mentionne qu'on ne peut proposer plus de 13% d'un montant. Je sais parfaitement bien que lorsque j'étais échevine j'ai accompagné des personnes qui se trouvaient dans cette situation. Aujourd'hui, force est de constater que ces personnes ne sont plus accompagnées.

Ma question est de savoir quelle est la politique du nouveau Collège en cette matière ? Lorsque j'étais dans l'ancien Collège, je suivais cette matière mais j'ignore maintenant quelle est la politique menée par le nouveau Collège. Quel est le sort des gens qui subissent ces expropriations ? Que met-on en place pour que ces personnes puissent se reloger ?

Monsieur le Président :

L'incident est clos, passons à l'interpellation suivante.

N. KAMMACHI :

Je ne peux donc pas recevoir de réponse à ma remarque complémentaire ? Monsieur le Président, votre silence veut dire que vous acceptez cette méthodologie.

Monsieur le Président :

C'est comme ça, je ne suis pas mieux loti lorsque je travaille au Parlement.